



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020-017

Objet :

**Demande de subvention au Conseil Départemental 34.
FAIC 2020**

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h45 – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCE Christine – NADAL Olivier - MATEO Amélie - BENEZETH Béatrice

Pouvoirs : MM. BIESSE Frédérique à BLANES Michel - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - VIDAL Véronique à SOTO Jean-François

Absents : MM. LEROY Annie – DEJEAN Anne-Marie - GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne - DELERIS Claudine – DUSFOUR Daniel

Convocation du 19 février 2020

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Dans le cadre du Budget Primitif 2020, Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les travaux suivants :

- Création de la liaison douce entre le lycée/secteur Passide et le Centre-Ville (abondement complémentaire) 509 185 € HT
- Vidéoprotection 40 000 € HT
- Voirie et pluvial 150 000 € HT

qui seraient susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du programme FAIC 2020.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **21 voix POUR (unanimité)**

- ✓ Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du programme FAIC 2020 pour les travaux cités ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

M. le Maire,
Jean-François SOTO


Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20200225-DEL2020-017-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020